Vos coordonnées

Coordonnées du syndic

**Objet** : Travaux votés en assemblée générale non réalisés

Madame, Monsieur,

Je suis copropriétaire d’un appartement situé (**adresse**).

Le (**date**) a été votée en assemblée générale une décision relative (**énoncé de la décision**). A ce jour, soit depuis plus de \_\_\_ mois, les travaux dont le devis a été entériné, n’ont toujours pas exécutés.

Au regard de l’*article 18 de la loi du 10 juillet 1965*, nous vous rappelons que le syndic est chargé notamment, de faire respecter, par l’ensemble de la copropriété, les dispositions du règlement de copropriété de l’immeuble ainsi que les décisions qui ont été votées en assemblée générale.

En conséquence, face à votre manquement, **je vous mets en demeure, sous DIZAINE A RECEPTION DE LA PRESENTE, de prendre toutes mesures qui s’imposent afin que ces travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.**

Vous devez de ce fait considérer cette lettre comme une mise en demeure de nature à faire courir tous délais, intérêts et autres conséquences que la loi – particulièrement l’article 1231-6 du Code Civil - et les tribunaux attachent aux mises en demeure.

La présente est notamment établie pour répondre aux exigences du décret n° 2015-282 du 11 mars 2015, n’a pour but que d’éviter une action en justice, et vaut ultime mise en demeure avec toutes ses conséquences de droits.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature